

Vivre ici



LE MAGAZINE D'XLHABITAT
votre Office Public de l'Habitat des Landes

N°22 / février 2024

QUARTIER LIBRE

*À Soustons, le Père Noël
est arrivé en kayak !*

ACTUALITÉS

Chèque énergie : comment l'obtenir ?
Comment l'utiliser ?

ÇA M'INTÉRESSE

Contrats d'entretien : ce qu'il faut savoir

EN PRATIQUE

Tri des biodéchets : on s'y met tous !

XLHabitat
Office Public de l'Habitat des Landes

Édito



Très belle année à toutes et tous !

J'espère que 2024 sera une très bonne année pour vous mais aussi pour vos proches !

Pour XLHabitat, ce sera une année ambitieuse à la fois en matière de production et de réhabilitation mais aussi de recherches d'économies d'énergie et de respect des enjeux du développement durable.

Concrètement, cette année, nous allons construire près de 400 nouveaux logements et en réhabiliter près de 400. Nous allons également poursuivre nos efforts en matière de qualité de services afin d'améliorer votre quotidien.

J'espère également que 2024 sera une année de dialogue, d'apaisement et de confiance retrouvée. La cohésion sociale est un des grands combats à mener. Nous y participons chaque jour en accueillant les familles en difficulté, en permettant à nos aînés de vieillir à leur domicile, en mettant en sécurité les victimes de violences et en aidant les personnes éloignées de l'emploi à retrouver le chemin de la confiance à travers un logement décent. C'est dans cet esprit de solidarité que nous vous souhaitons une très belle année 2024 !

Xavier Fortinon

Président du Conseil départemental des Landes
Président d'XLHabitat,
Office Public de l'Habitat des Landes

Sommaire

P.3 / ACTUALITÉS

- XLHabitat en 2023 : les chiffres à retenir
- Connaissez-vous le portail job.landes.fr ?
- Chèque énergie : comment l'obtenir ? Comment l'utiliser ?
- Petite recette pour faire des économies de chauffage

P.4-6 / ÇA BOUGE PRÈS DE CHEZ VOUS



- La chaleur du bois, l'élégance des volumes
- Gagner en confort et en harmonie
- Retrouver une nouvelle jeunesse

P.7 / QUARTIER LIBRE

- À Soustons, le Père Noël est arrivé en kayak !

P.8-9 / ÇA M'INTÉRESSE

- Contrats d'entretien : ce qu'il faut savoir

P.10 / EN PRATIQUE



- Tri des biodéchets : on s'y met tous !

P.11 / NOS ASTUCES

- Comment faire du compost chez soi ou avec ses voisins ?

P.12 / À VOTRE SERVICE

- Sabrina Hédouin et Jérôme Poulet, deux nouveaux gardiens



Vivre ici / N°22 / FÉVRIER 2024

Le magazine d'XLHabitat, votre Office Public de l'Habitat des Landes

Directrice de la publication : Maryline Perronne /
Responsable de la communication : Christelle Corolleur /
Rédaction : Agence Bienvenue à Bord, Service communication d'XLHabitat /
Conception, réalisation : Agence Bienvenue à Bord /
Crédits photos : Pierre-Louis Douère, Service communication d'XLHabitat /
Impression : Sodal. Tirage : 11 500 ex. - N°ISSN : 2428-9868. Dépôt légal : février 2024.

XLHabitat, 953 avenue du Colonel Rozanoff
BP 341, 40011 Mont de Marsan cedex
Tél. 05 58 05 31 31 / www.xlhabitat.org



Actualités



XLHabitat en 2023 : les chiffres à retenir

En 2023, nous avons réhabilité 258 logements. Nous avons construit 114 nouveaux logements et acquis 19 logements, soit 133 nouveaux logements dans notre parc. Au total, le patrimoine d'XLHabitat compte 11 333 logements locatifs, 14 foyers et 3 résidences universitaires répartis sur 144 communes des Landes.

258

logements réhabilités

11 333

logements au total

144

communes concernées

Connaissez-vous le portail job.landes.fr ?

Le Département des Landes a lancé job.landes.fr, un portail dont l'objectif est de rapprocher les entreprises qui recrutent et les personnes qui cherchent un emploi dans les Landes.

Créé pour favoriser l'emploi local et l'insertion professionnelle, ce site internet propose des offres d'emploi, de formation, de stage et d'alternance.

Il met également à disposition des ressources utiles comme un baromètre de l'emploi dans les Landes et un annuaire des structures d'insertion sociale présentes dans les Landes.

Le site job.landes.fr a plusieurs ambitions. Il veut à la fois faire tomber les barrières entre les chercheurs d'emploi et les employeurs, et mieux accompagner les chercheurs d'emploi.

Il entend également développer la politique d'insertion territoriale engagée par le Département.



Petite recette pour faire des économies de chauffage



J'aère les pièces 10 minutes par jour pour évacuer l'humidité



Je règle mon thermostat à 19° dans le salon et 17° dans les chambres



Je baisse mon thermostat avant de me coucher et je ferme mes volets



Je fais des économies d'énergie !

Chèque énergie : comment l'obtenir ? Comment l'utiliser ?

Depuis 2018, le gouvernement distribue des chèques énergie aux ménages les plus modestes pour les aider à régler leurs factures d'électricité et de gaz, à acheter des équipements de chauffage économes en énergie ou à financer des travaux de chauffage. Cette année, 5,8 millions de foyers français pourront en bénéficier.

 **Qui est éligible au chèque énergie ?** Le chèque énergie est destiné aux foyers modestes. Il est attribué en fonction des revenus et de la composition du foyer. Par exemple, une personne seule pourra percevoir cette aide si ses revenus n'ont pas dépassé 11 000 € en 2023.

 **Quel est le montant du chèque énergie ?** Le montant de ce chèque varie entre 48 et 277 € selon la composition du foyer.

 **Comment l'obtenir ?** Aucune démarche n'est nécessaire : le chèque énergie est envoyé automatiquement aux bénéficiaires après la déclaration de revenus.

 **À quel moment est-il envoyé ?** Le chèque énergie est envoyé par courrier entre avril et mai. Sachez que le chèque énergie 2023 reste valable jusqu'au 31 mars 2024.

 **Nouveauté :** En 2024, les locataires HLM peuvent désormais utiliser le chèque énergie pour diminuer leur facture de chauffage. Les détails seront communiqués lors de l'émission du chèque.

Pour savoir si vous bénéficiez du chèque énergie, consultez le simulateur dédié sur chequeenergie.gouv.fr ou contactez le 0 805 204 805.



La chaleur du bois, L'élégance des volumes

📍 Architecte : Rémy Camiade, Atelier RCA



Résidence "Marcon" à Pontenx-les-Forges

Située à Pontenx-les-Forges, en lisière de forêt, la toute nouvelle résidence « Marcon » séduit par son architecture sobre et élégante. Chaleureuse avec son bardage et ses terrasses en pin maritime issu de la filière locale, elle propose des logements spacieux et généreusement ouverts à la lumière naturelle. Les logements situés en rez-de-chaussée disposent d'une terrasse, d'un jardin et d'un petit abri jardin. Quant aux logements à l'étage, ils se prolongent d'un balcon. Facile à vivre, la résidence offre deux places de stationnement par logement.

« J'adore ! »

Amandine Castex vient tout juste de s'installer avec ses deux filles dans son nouveau logement et elle est enchantée.



« C'est tout neuf, c'est magnifique et c'est très bien conçu. J'adore ! Mon appartement est plus petit que celui où j'habitais avant mais on s'y sent bien, on retrouve même une certaine harmonie familiale », dit-elle. Très contente d'avoir « un grand jardin avec vue sur la forêt », Amandine Castex apprécie pleinement de vivre dans une résidence où déjà « la solidarité s'installe ».

« J'ai conscience d'avoir de la chance. On a un très beau cadre de vie et puis on peut respirer financièrement », conclut-elle.

Des économies d'énergie

Tous les logements de la résidence bénéficient d'une excellente efficacité énergétique grâce à la qualité de la construction et à l'installation de tuiles photovoltaïques dont l'énergie produite est utilisée en autoconsommation. Pour davantage d'économies d'énergie, les logements disposent de panneaux rayonnants pour le chauffage et d'un chauffe-eau thermodynamique pour la production d'eau chaude. L'ensemble de ces dispositifs permet d'atteindre une étiquette énergétique A pour tous les logements.



Opération de 2 bâtiments en R+1 comprenant 16 logements :

4 T2 de 53 m², 8 T3 de 63 m², et 4 T4 de 78 m²

La commune a cédé à XLHabitat pour 1 € les 2 lots où sont construits les 2 bâtiments.

Montant de l'opération : 1 842 523 € TTC

- Subvention État : 29 500 € TTC
- Subvention du Conseil départemental des Landes : 54 400 € TTC
- Subvention de la Communauté de Communes de Mimizan : 53 000 € TTC



Résidence « Saint-Dominique » à Dax

Gagner en confort et en harmonie

Dans le cadre d'un plan d'entretien pluriannuel de notre patrimoine, les résidences « Saint-Dominique » à Dax et « Old Orchard » à Mimizan ont fait l'objet de travaux d'entretien et d'isolation.

La résidence « Saint-Dominique » à Dax a bénéficié de travaux qui améliorent le confort thermique de nos locataires en toutes saisons et qui ont un impact positif sur le montant de leurs charges.

Des travaux d'embellissement ont également été réalisés afin de leur offrir un cadre de vie plus agréable.

Ainsi, nous avons repeint les façades, refait l'enduit côté rue, remplacé la couverture, isolé les combles, remplacé l'éclairage des parties communes et enfin rénové les peintures et les sols des parties communes.



 Programme : 21 logements (4 T1 et 17 T2).

Montant de l'opération : 161 403 € TTC



Concernant la résidence « Old Orchard » à Mimizan, l'accent a été mis sur l'amélioration des espaces extérieurs afin d'offrir, là aussi, un cadre de vie plus agréable à nos locataires. En septembre 2023, nous avons remplacé les volets et les portes de garages. D'octobre 2023 à janvier 2024, nous avons effectué des travaux de voirie, réalisé un enrobé pour les accès garages et changé toutes les clôtures.

 Programme : 11 logements (5 T3 et 6 T4).

Montant de l'opération : 190 595 € TTC



Résidence « Les Dauphins » à Capbreton

Retrouver une nouvelle jeunesse

Construite en 1964 à Capbreton, la résidence « Les Dauphins » compte 4 bâtiments accueillant 25 logements individuels avec jardins. Après le remplacement des toitures il y a trois ans, la résidence a bénéficié d'un vaste programme de réhabilitation.

Réhabilitation totale

Les travaux ont été réalisés en site occupé et en concertation avec les locataires. Tous les logements ont été refaits. Les travaux ont amélioré le confort thermique et l'isolation acoustique entre les logements.

Ils ont également permis de rehausser l'électricité et la ventilation aux normes de confort actuelles, de refaire les salles de bain à neuf, de remplacer le système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire et de remplacer les menuiseries des salles de séjour ainsi que certains revêtements (sols, murs et plafonds). Aujourd'hui, des travaux d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) et de remise à niveau des façades sont en cours. Les espaces extérieurs de la résidence seront bientôt réaménagés.



Programme :

Bât. A : 6 logements en R+1 / Bât. B : 8 logements en RdC
Bât. C : 3 logements en R+1 / Bât. D : 8 logements en R+1

Montant des travaux : 1 913 765 € TTC

« C'est impeccable ! »

Rose Lamothe (99 ans) est la plus ancienne locataire de la résidence. Cela fait 60 ans qu'elle y vit et qu'elle s'y plaît. « Je suis très bien ici ! », dit-elle, ravie des travaux réalisés dans son appartement. « Tout a été bien fait, c'est impeccable ! Et il fait chaud maintenant, presque trop chaud ! », dit-elle en riant. Sa fille Michèle, qui vit avec elle, est très contente aussi. « Les ouvriers ont très bien travaillé et ont été super sympas. Maman était partie pendant les trois semaines de travaux et quand elle est revenue, elle a dit : Oh qu'est-ce qu'il est beau mon appartement ! C'est vrai que c'est super joli. C'est hyper propre, c'est clair et la pompe à chaleur, c'est une très bonne idée ! Maman peut rester assise à tricoter sans avoir froid ! », dit-elle.





À Soustons, le Père Noël est arrivé en kayak !

Le 15 décembre, petits et grands ont vu le Père Noël et ses lutins arriver en kayak et en paddles sur les rives du lac de Soustons. Un événement féérique organisé par Bernard Wattiez, locataire chez XLHabitat à Soustons, en partenariat avec l'Aviron Club Soustonnais et la ville de Soustons.



(gratuite) de cadeaux, un concours de dessins et bien évidemment à la traditionnelle photo avec le Père Noël. Ils ont reçu des bonbons et des chocolats, ont pu se régaler de chocolat chaud et de crêpes pendant que les plus grands ont pu savourer du vin chaud et découvrir les produits artisanaux du marché de Noël.

« Noël pour tout le monde ! »

Ce moment magique a vu le jour grâce à Bernard Wattiez (le Père Noël). Accompagné par une équipe de bénévoles, Bernard Wattiez a bénéficié du soutien de l'Aviron Club Soustonnais et d'une dizaine d'entreprises partenaires. Locataire au sein de la résidence Le Nicot à Soustons, Bernard Wattiez a déjà organisé des événements similaires à Capbreton. « On le fait pour faire plaisir aux enfants, pour se faire plaisir et pour que ce soit Noël pour tout le monde ! », explique-t-il. Ce pompier à la retraite, sportif et bricoleur, a transformé son kayak et des paddles pour l'événement et contacté

des entreprises pour pouvoir offrir des sucreries et des cadeaux aux enfants. « 65 kilos de bonbons ont été offerts par les entreprises de Soustons et les cadeaux de la pêche ont été offerts par l'association Voisinage ! », précise-t-il.

Émerveiller les enfants

« Je savais que ça allait avoir un peu de succès mais ça a dépassé toutes mes attentes ! Ça a été une surprise pour tout le monde. Les gens ont apprécié et les enfants étaient émerveillés de voir un Père Noël sur l'eau ! Ça va rester gravé dans leur mémoire ! », dit-il. Il faut dire que le traîneau fabriqué maison et décoré de cadeaux, de lumières et de petits fumigènes a fait sensation ! Bernard Wattiez ne compte pas s'arrêter là. Il compte renouveler l'opération l'année prochaine et entend bien innover. « J'ai ma petite idée... » dit-il avec un sourire malicieux. En décembre 2024, le Père Noël et ses joyeux lutins seront certainement à Soustons, mais peut-être aussi à Azur et à Léon...

La magie de Noël était au rendez-vous ! Le 15 décembre à la tombée de la nuit, il y avait foule sur les bords du lac de Soustons. Près de 1 200 enfants, parents et grands-parents attendaient avec impatience l'arrivée du Père Noël et de ses lutins. Et cette année, ils ne sont pas venus sur un traîneau tiré par des rennes mais sur un kayak et des paddles illuminés et remplis de cadeaux ! Une surprise qui a enchanté le public !

Afin de prolonger l'événement, l'Aviron Club Soustonnais avait tout prévu pour que chacun passe une bonne soirée. Les petits ont pu participer à une pêche



Contrats d'entretien : ce qu'il faut savoir



L'entretien de votre logement est à la fois à votre charge et à la charge d'XLHabitat. Zoom sur les obligations de chacun et sur les entreprises à contacter en cas de problème.



À chacun son rôle

En tant que locataire, vous avez la charge de l'entretien courant et des petites réparations de votre logement. En tant que bailleur, XLHabitat doit réaliser les grosses réparations. Ces obligations sont définies par le décret du 26 août 1987.

Celui-ci précise que vous êtes exonéré des réparations pendant la durée de votre bail en cas de vétusté, de malfaçon ou de vice de construction. Il précise également que toutes les dégradations sont à votre charge.

À noter qu'XLHabitat a signé un accord avec les représentants des locataires pour définir les règles de vétusté à prendre en compte dans l'état des lieux de sortie.

L'entretien intégré dans vos charges

Pour assurer votre confort et maîtriser les coûts, XLHabitat a passé des contrats avec des entreprises pour l'entretien du chauffage collectif, des chaudières, des VMC et de la robinetterie. Les prestations d'entretien sont incluses dans vos charges locatives.

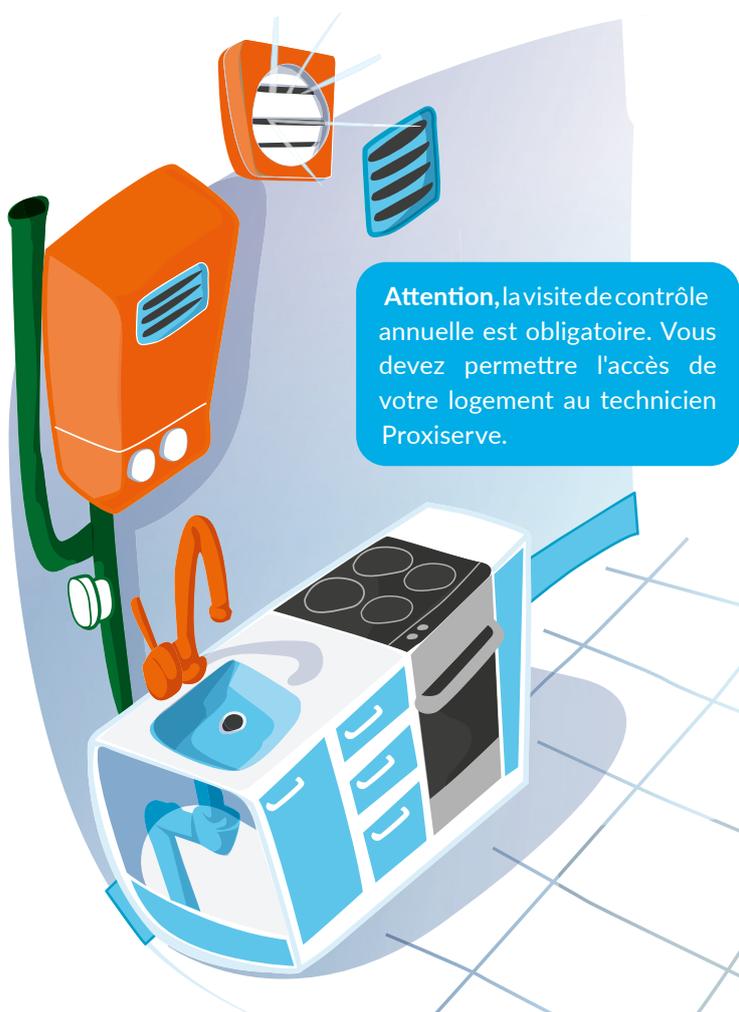


ÇA M'INTÉRESSE

Le contrat chaudières individuelles

XLHabitat a passé un marché avec la société Proxiserve jusqu'au 31 décembre 2026. Ce marché comprend l'entretien annuel et le dépannage des chaudières individuelles, des chauffe-bains, des pompes à chaleur et des cumulus thermodynamiques et solaires. Il comprend également l'entretien annuel et le dépannage des équipements de ventilation et des appareils de VMC individuelle ou collective. Il inclut le ramonage des conduits d'évacuation des gaz brûlés et gaines de ventilation, ainsi que la vérification de l'étanchéité des conduits de fumées tubés et chemisés. Dans le cadre de ses obligations, Proxiserve assure l'entretien préventif annuel (inclus dans vos charges), la réparation et le dépannage (à la charge d'XLHabitat), la visite d'entrée dans les lieux et la garantie sur les pièces détachées. En cas de panne, le prestataire assure le traitement des demandes d'intervention formulées par les locataires ou XLHabitat pour le dépannage de tous les appareils ou installations concernés par le marché. Les demandes d'intervention peuvent être effectuées 7j/7 et traitées sous 48h pendant les heures ouvrables.

- **Pour contacter Proxiserve :**
05 64 92 00 50



Le patrimoine d'XLHabitat est réparti en 4 antennes. Pour connaître celle dont vous dépendez, scannez ce QR Code.



Le contrat robinetterie

XLHabitat a passé un marché jusqu'à la fin 2027 avec deux prestataires : Proxiserve (logements dépendant des antennes de Dax et Saint-Vincent-de-Tyrosse) et ISTA (antennes Mont-de-Marsan et Labouheyre). Ces marchés ont été conclus afin de maîtriser les coûts, réduire les consommations d'eau et prévenir tout risque de dégâts des eaux. Une visite annuelle systématique sera effectuée pour l'entretien de votre robinetterie (inclus dans vos charges). Cela comprend le nettoyage, le détartrage, le graissage des équipements, le remplacement des clapets et joints en vue de prévenir les fuites, le remplacement des joints silicone du pourtour des appareils sanitaires sur les parties défectueuses...

Les marchés incluent également le dépannage en cas de fuite par exemple (à la charge de XLHabitat) et le remplacement éventuel de la robinetterie vétuste non réparable (à la charge de XLHabitat).

- **Antennes Dax et Saint-Vincent-de-Tyrosse :**
Proxiserve : 05 64 92 00 50
- **Antennes Mont-de-Marsan et Labouheyre :**
ISTA : 05 57 92 88 20

Le contrat de chauffage collectif

Un marché a été contracté jusqu'au 30 juin 2026 avec la société ENGIE. Le contrat a pour objet l'exploitation et la maintenance des installations collectives de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire. ENGIE est chargé de l'ensemble des chaufferies collectives et intervient pour tous les problèmes de chauffage, depuis la chaufferie jusqu'au radiateur du locataire. Pendant la période de chauffage, ENGIE doit assurer, dans les logements chauffés, une température contractuelle de 19°C (-0°C/+1°C).

- **Pour contacter ENGIE :**
0 811 20 10 56
0 811 20 20 51 (pour Biscarrosse uniquement)

Tri des biodéchets : on s'y met tous !



Depuis le 1^{er} janvier, le tri des biodéchets (épluchures, restes de repas, fleurs fanées...) est devenu obligatoire pour tous. Les collectivités territoriales vont progressivement proposer des solutions aux particuliers.

Le saviez-vous ?

Les biodéchets représentent un tiers de ce que nous jetons à la poubelle, soit 83 kilos par Français et par an. Les biodéchets, ce sont les restes de repas, les épluchures, le marc de café, les coquilles d'œuf mais aussi les déchets du jardin, c'est-à-dire les fleurs fanées, les feuilles mortes, l'herbe coupée, les petits branchages... Aujourd'hui, ces déchets sont encore massivement enfouis sous terre (ce qui génère du méthane) ou incinérés, alors qu'ils représentent une ressource valorisable. C'est pour cette raison que, depuis le 1^{er} janvier 2024, le tri des biodéchets est devenu obligatoire, conformément au droit européen et à la loi antigaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de 2020. Ainsi, la loi impose désormais aux collectivités territoriales de proposer à leurs habitants une solution pour trier les biodéchets afin qu'ils soient valorisés en compost ou en biogaz.

À chaque territoire sa solution

Cette mesure de tri des biodéchets va être mise en œuvre progressivement par les collectivités qui choisiront la solution la plus adaptée à leur territoire, qu'il soit urbain ou rural. Ainsi, sur la côte Sud des Landes, le Sictom (Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des déchets ménagers) va opter pour des points de collecte (300 bornes vont être installées). Il distribuera également des composteurs individuels pour les maisons avec jardin. Les autres syndicats intercommunaux chargés de la gestion des déchets, qui distribuent des

composteurs individuels depuis plusieurs années, vont intensifier leurs efforts. Des composteurs partagés, installés dans les résidences ou au pied des immeubles, vont également être installés.



Valoriser les biodéchets, ça n'a que des avantages !

Le compostage est bon pour les jardins comme pour l'environnement. En compostant les biodéchets, on obtient un engrais naturel qui permet d'améliorer la qualité des sols et des cultures agricoles, tout en évitant l'utilisation d'engrais chimiques. Autre avantage : le compostage diminue par trois la quantité d'ordures ménagères qui se retrouvent dans les décharges ou les incinérateurs, réduisant ainsi la pollution et les émissions de gaz à effet de serre. Enfin, le compostage produit de l'énergie. Grâce à la méthanisation, les plateformes de compostage transforment de grands volumes de biodéchets en biogaz. Ce biogaz peut alimenter les transports en ville, chauffer des réseaux urbains ou être injecté dans le réseau de gaz.

• Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage est la décomposition des matières organiques par les micro-organismes du sol (bactéries, champignons, etc.) en présence d'oxygène et d'eau. Ce processus biologique conduit, après quelques mois de fermentation, à un produit comparable à un terreau de bonne qualité : le compost.

• Quels sont les différents types de composteurs ?

Si vous vivez en appartement, vous pouvez opter pour le lombricomposteur. Si vous vivez en maison individuelle, le composteur en bac est le plus pratique. Si vous vivez dans un logement collectif, le composteur collectif (à plusieurs bacs) peut être installé au pied des immeubles.

• Comment faire un bon compost ?

La règle d'or est de mélanger 50 % de déchets verts humides (épluchures, déchets alimentaires, résidus de tonte de gazon, plantes fanées...) et 50 % de déchets bruns secs (café avec filtre, sachet de thé, coquille d'œuf, essuie-tout, mouchoirs, paille, feuilles mortes, arbustes broyés...). Les déchets doivent être coupés ou broyés. Régulièrement (une fois par mois), il faut bien mélanger avec une griffe afin d'aérer l'ensemble. Il faut également contrôler régulièrement l'humidité. S'il y en a trop, cela empêche l'aération, freine le compostage et dégage des mauvaises odeurs (il faut ajouter des déchets secs). S'il n'y en a pas assez, les déchets deviennent secs, les micro-organismes meurent et le processus s'arrête (il faut ajouter des déchets humides ou de l'eau).

Attention ! Les rongeurs peuvent être attirés par le compost ! Il faut utiliser de préférence des composteurs hermétiques ou des composteurs avec une grille anti-rongeurs.



Comment faire du compost chez soi ou avec ses voisins ?

Recycler ses biodéchets, c'est facile, écologique et convivial ! Malika Gimenez, gardienne des « Jardins de Cléia » à Mont-de-Marsan, a mis en place dans la résidence un compostage collectif. L'opération est un succès !

Au cœur de la résidence « Les Jardins de Cléia », une petite révolution écologique a eu lieu. Depuis 6 mois, les locataires disposent de 3 composteurs installés sur un terrain qui accueillera au printemps un jardin partagé. Régulièrement, ils déposent leurs restes de repas et leurs épluchures dans les bacs qui transforment ces biodéchets en compost. Née à la demande des locataires, cette initiative a été portée par Malika Gimenez, gardienne de la résidence. « Tout d'abord, j'ai contacté le Sictom. Quelqu'un de chez eux m'a accompagné pour savoir quels locataires voulaient participer au projet. Résultat, 70 % d'entre eux étaient intéressés et ont reçu un seau pour transporter leurs biodéchets. Le Sictom a ensuite installé les composteurs et des panneaux indiquant les règles à respecter », explique Malika Gimenez. « Les locataires sont très contents et je suis ravie que le tri fasse

désormais partie de leur quotidien. Ça fonctionne bien et ça crée des occasions de rencontres. C'est convivial ! », dit-elle. Elle attend avec impatience le printemps pour planter des herbes aromatiques qui serviront à tous les locataires. La terre sera bien évidemment nourrie avec le bon compost de la résidence. Activement impliquée dans la protection de l'environnement, Malika Gimenez compte bien renouveler l'opération au sein de la résidence « Le Baradé » où elle est également gardienne. Elle espère surtout que son action va donner envie à d'autres de se lancer !

Si vous aussi, vous souhaitez avoir un composteur dans votre résidence, parlez-en à votre gardien ou à votre référent de proximité en appelant le 05 58 05 31 80.





Sabrina Hédouin et Jérôme Poulet, deux nouveaux gardiens

En poste depuis quelques mois, Sabrina Hédouin et Jérôme Poulet ont déjà su tisser des liens avec les locataires de Mont-de-Marsan. Portrait croisé de deux gardiens qui ont le sens de l'écoute et de l'organisation.

Sabrina Hédouin a rejoint XLHabitat en juin 2023 et Jérôme Poulet a suivi le pas en novembre 2023. Ensemble, ils gèrent 431 logements à Mont-de-Marsan au sein de 5 résidences : Le Peyrouat, Fabre, Kalley, Le Square et La Passerelle.

Un duo dynamique

Sabrina Hédouin et Jérôme Poulet ont des responsabilités variées qui demandent des compétences aussi bien techniques que relationnelles. « Notre mission principale est de répondre aux besoins des locataires. Ça peut être une sonnette qui ne fonctionne plus, une fuite d'eau ou une coupure de chauffage. Nous réglons le problème au plus vite en intervenant ou en faisant intervenir un agent de chez nous ou une entreprise qualifiée », explique Jérôme Poulet. « On règle les problèmes dans la semaine si c'est simple, et dans le mois si c'est plus compliqué », poursuit Sabrina Hédouin qui se charge du planning des interventions et du lien avec les entreprises. Au quotidien, les gardiens assurent l'entretien courant des résidences. Ils contrôlent les travaux réalisés par la régie et les entreprises, organisent les visites des logements à louer, font les états des

lieux, rédigent des rapports et préparent des commandes. Ils interviennent en cas de troubles du voisinage, recueillent les doléances et veillent au bien-être des locataires.

À l'écoute des locataires

Référents de proximité et interlocuteurs privilégiés des locataires, ces nouveaux gardiens ont le sens de l'écoute et du lien. Plusieurs fois par semaine, ils font le tour du quartier, prennent le temps de discuter avec les locataires, demandent si tout va bien et ont toujours un petit carnet sur eux pour noter les demandes des locataires. « On est là pour écouter les locataires, les rassurer et résoudre leurs problèmes », dit Jérôme Poulet. Souriants et patients, de bonne humeur et professionnels, les gardiens ont construit de bonnes relations avec les locataires. Tous les deux aiment ce métier qui a un impact positif sur le quotidien des locataires.

« Comme je dis toujours, le positif amène au positif », conclut Sabrina Hédouin, convaincue qu'une approche bienveillante est essentielle pour contribuer au bien vivre ensemble.